

Août 2020

L'Écho de

Villeneuve les Bouloc

DOSSIER

*Marché de plein vent
"Sayons consom'acteurs" P.19*

www.villeneuvelesbouloc.fr



ADMINISTRATION

MAIRIE

- Tel : 05 61 82 02 29 accueil@villeneuvelesbouloc.fr
- Permanence mairie en dehors des horaires d'ouverture : 06 43 02 49 01
- Régie cantine : cantine@villeneuvelesbouloc.fr
- Service communication : communication@villeneuvelesbouloc.fr
- Service urbanisme : urbanisme@villeneuvelesbouloc.fr
- Site internet : www.villeneuvelesbouloc.fr

CULTURE

MÉDIATHÈQUE

- Tel : 09 67 10 67 26
- mail : mediatheque@villeneuvelesbouloc.fr

ENFANCE / JEUNESSE

École

- Tel : 05 61 82 9 64
- mail : ecole@villeneuvelesbouloc.fr

ACCUEIL DE LOISIRS

- Tel : 09 67 32 69 98 / 06 77 94 30 98
- mail : villeneuvelesbouloc@leolagrang.org

SANTÉ

MAISON DES SOLIDARITÉS

- 2 rue de la gare 31620 Bouloc
- Tel : 05 34 27 94 94

INFIRMIÈRES VILLENEUVE-LÈS-BOULOC

- JOURNET Nadège : 06 08 70 81 22
- LE LOUER Edwige 05 62 79 39 00
- VIERNE Viviane 06 17 70 35 50

MÉDECINS BOULOC

- BENHAMOU Nathalie 05 61 82 02 47
- KHAROUBI PATRICE 05 61 82 07 67

PHARMACIES DE GARDE : Tel : 3237

URGENCES

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

NUMÉRO D'URGENCE pour les personnes sourdes ou malentendantes : 114

ENFANCE EN DANGER : 119

NUMÉRO D'ECOUTE NATIONAL VIOLENCES FEMMES INFO : 3919

MÉDECIN DE GARDE : 3966

CENTRE ANTI POISON : 05 61 77 74 47

ACCUEIL MÉDICO TRAUMATIQUE : 05 62 18 33 83

25 avenue de Villemur 31140 Saint-Alban
Cabinet équipé pour recevoir les pathologies traumatiques ambulatoires : les plaies (sutures, etc.) et les traumatismes des membres comme les suspensions d'entorses ou de fractures (strapping, résines, plâtres, etc.). De 09h00 à 20h00 tous les jours.

ERDF : 09 72 67 50 31



CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

- Pour rencontrer un conseiller départemental vous pouvez désormais prendre rendez-vous au 05 34 33 33 76.

PHARMACIES DE GARDE • DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2020

SEPTEMBRE

- ✓ **Dimanche 6**
Pharmacie Glandor à Cépet 05 61 09 55 86
- ✓ **Dimanche 13**
Pharmacie Bardelotto Delpy & Faulin à Fonbeuzard 05 61 70 10 26
- ✓ **Dimanche 20**
Pharmacie Cibray & Clouscard à Saint-Jory 05 34 27 03 27
- ✓ **Dimanche 27**
Pharmacie Ghedin à Labastide-Saint-Sernin 05 61 84 90 93

OCTOBRE

- ✓ **Dimanche 4**
Pharmacie Charles & Dupin à Saint-Alban 05 61 37 18 55
- ✓ **Dimanche 11**
Pharmacie Guez à Bruguères 05 61 82 20 19
- ✓ **Dimanche 18**
Pharmacie Bardelot-Douesneau à Aucamville 05 61 37 03 30
- ✓ **Dimanche 25**
Pharmacie Raoult & Victory à Bouloc 05 61 82 04 15



NOVEMBRE

- ✓ **Dimanche 1^{er}**
Pharmacie Ghuilhot et Vilcoccq à Fenouillet 05 61 70 06 63
- ✓ **Dimanche 8**
Pharmacie Freynet & Jaillard à Gagnac-sur-Garonne 05 61 35 92 88
- ✓ **Mercredi 11**
Pharmacie Fau à Castelnau 05 61 70 16 15
- ✓ **Dimanche 15**
Pharmacie Schrive & Valette à Saint-Alban 05 61 70 03 89
- ✓ **Dimanche 22**
Pharmacie Vaissières à Castelnau 05 62 75 27 15
- ✓ **Dimanche 29**
Pharmacie Albus à Bruguères 05 62 79 14 49

DÉCEMBRE

- ✓ **Dimanche 6**
Pharmacie Kermorgant & Ousteau à Aucamville 05 62 75 21 91
- ✓ **Dimanche 13**
Pharmacie Alibert & Comiti à Saint-Génies-Bellevue 05 61 74 69 30
- ✓ **Dimanche 20**
Pharmacie Fourcans à Gratentour 05 61 82 37 64
- ✓ **Vendredi 25**
Pharmacie Ripoché à Montberon 05 61 74 44 55
- ✓ **Dimanche 27**
Pharmacie Colasson à Saint-Jory 05 61 35 50 14

L'édito du maire



Notre village vient de vivre une période inédite et bouleversante depuis quelques mois. L'apparition de la Covid 19, le confinement et les mesures de prévention ont perturbé notre quotidien à titre personnel mais aussi professionnel.

Cependant, l'implication de toutes et de tous au sein de l'école a permis de recevoir la plupart des enfants dès que ce fut possible. Je tiens ici à remercier très chaleureusement les élus, le personnel communal, la directrice de l'école Mme ARCIZET et l'équipe enseignante, la directrice de l'accueil de loisirs Mme BAR et l'équipe d'animation, mais aussi tous ceux qui ont participé à maintenir une atmosphère sereine pour nos enfants et une organisation efficace dans un contexte si particulier.

Je souhaite également remercier M^{me} ZAOUI qui, par l'intermédiaire de son entreprise « Le coffre à câlins », a confectionné des masques pour les agents de la commune.

Au cours du mois de mars, vous m'avez lors des élections municipales, renouvelé votre confiance en exprimant à plus de 70% votre souhait de reconduire mon mandat et celui de mon équipe pour 6 années supplémentaires. Ce soutien est pour nous, à la fois une source de fierté mais aussi une réelle gageure pour de nouveaux projets. Sachez que les membres du nouveau conseil municipal sont très attentifs aux besoins des habitants de Villeneuve-lès-Bouloc et qu'ils s'appliqueront à développer notre village tout en conservant des valeurs de proximité, de convivialité et de solidarité qui nous sont si chères.

J'espère que vous aurez passé un très bel été, pendant lequel le repos et le dépaysement auront été à l'honneur. Je vous souhaite à tous et à toutes une très agréable rentrée.

André GALLINARO

3

Sommaire

Vie pratique	2	Enfance et Jeunesse	25
L'édito du maire	3	Santé et Social	27
Actualités	4	Culture	32
Intercommunalité	14	Associations	34
Urbanisme, travaux et environnement	16	Expression libre	42
Economie	19	Agenda	43

L'écho est édité par la Commune de Villeneuve-lès-Bouloc

Directeur de la publication : André GALLINARO

Coordination : Commission Communication

Création, conception, impression :

Evoluprint - Parc Industriel Euronord

10 rue du Parc 31150 Bruguères - www.evoluprint.fr

Crédits photos : © AdobeStock / © iStock © Alis Mirebeau/CD31 - DR



Durant toute la période de la crise sanitaire, les services communaux ont assuré le lien et la continuité nécessaires entre les habitants et leur administration. Pour ce faire, la municipalité a mis en place le Plan de Continuité d'Activité.



SERVICES ADAPTÉS EN CONTINU

La mairie est restée accessible aux horaires habituels en accueil téléphonique et par mail. Des autorisations de déplacements papier ont été mises à disposition des administrés devant la mairie.

La sécurité des habitants étant la priorité, la municipalité a procédé :

- À la distribution d'un masque en tissu lavable pour chaque habitant à partir de 11 ans.
- Au don de masques à tout le personnel communal.
- Au don de masques aux assistantes maternelles de la commune.



Les agents techniques ont été présent par roulement pour continuer à entretenir les bâtiments et les équipements de la commune.



Le service entretien des locaux a renforcé les protocoles de nettoyage pour assurer une hygiène maximale dans l'école et les bâtiments communaux.



ACCUEIL DES ENFANTS

Dès le lendemain de l'annonce de fermeture de l'école les élus, en collaboration avec l'équipe enseignante et l'équipe d'animation, se sont organisés pour l'accueil des enfants des personnels prioritaires.



PROTECTION ET SOUTIEN DES PLUS FRAGILES

Sur la base du registre renseigné à la demande des personnes isolées ou vulnérables, des appels ont été passé régulièrement toutes les semaines et des services de portage leur ont été proposés par l'intermédiaire d'élus et de bénévoles.



Suite à la fermeture du marché de plein vent, les producteurs se sont mobilisés pour proposer l'organisation des livraisons à domicile.

INFORMATION

#COVID19



Port du masque obligatoire dans les lieux publics clos
à partir du 20 juillet



COVID-19

BIEN UTILISER SON MASQUE

Comment mettre son masque



Bien se laver
les mains



Mettre les élastiques
derrière
les oreilles

ou



Nouer les lacets
derrière
la tête et le cou



Pincer le bord rigide
au niveau du nez,
s'il y en a un, abaisser
le masque en dessous
du menton et ne plus
le toucher

Comment retirer son masque



Se laver les mains
et enlever le masque
en ne touchant
que les lacets
ou les élastiques



Après utilisation,
le mettre dans un sac
plastique et le jeter

ou



s'il est en tissu,
le laver à 60°
pendant 30 min



Bien se laver
les mains
à nouveau

**Le masque est un moyen de protection complémentaire
qui ne remplace pas les gestes barrières**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

PRÉSENTATION des élus



André GALLINARO
Maire



Jacques OF
1^{er} adjoint, délégué aux finances
et au suivi des travaux



Sophie TIRMAN
2^e adjointe, déléguée aux affaires scolaires,
enfance et jeunesse et à la gestion du personnel



Alain HINAUX
3^e adjoint, délégué au développement économique,
développement de l'emploi et de la mobilité



Sylvie SAVY
4^e adjointe, déléguée à l'urbanisme,
à l'environnement et au développement durable



Gimer ROUGÉ-GANEFF
5^e adjoint, délégué à la vie associative et
au développement numérique



Michèle JOB
Conseillère déléguée à la communication



Frédéric STEFANO
Conseiller délégué à la gestion des manifestations
de la vie locale



Dominique NICOLA
Conseillère municipale



Carole BAGATELLA-BESSET
Conseillère municipale



Thomas DECALONNE
Conseiller municipal



Céline DURIN-ZAGO
Conseillère municipale



Jérôme CARRASCO
Conseiller municipal



Mélodie PUERTA
Conseillère municipale



Nicolas HÉRAIL
Conseiller municipal



Christine GAUBIL
Conseillère municipale



Jérémie CESCHIN
Conseiller municipal



André FAGGION
Conseiller municipal
Liste minoritaire



Thaddée PATTYN
Conseiller municipal
Liste minoritaire

MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

le Maire André GALLINARO est président de toutes les commissions.

1 - Finances et Développement Économique :

Jacques OF,

Alain HINAUX,
Céline DURIN-ZAGO,
André FAGGION.

2 - Personnel Communal :

Sophie TIRMAN,

Carole BAGATELLA-BESSET,
Thaddée PATTYN.

3 - Urbanisme Environnement et Développement Durable :

Sylvie SAVY,

Thomas DECALONNE,
Frédéric STEFANO,
Jérémie CESCHIN,
Céline DURIN-ZAGO,
Thaddée PATTYN.

4 - Patrimoine Communal et Grands Travaux :

Jacques OF,

Nicolas HÉRAIL,
Thomas DECALONNE,
Frédéric STEFANO,
Jérémie CESCHIN,
Thaddée PATTYN.

Commission d'Appel d'Offre (CAO) :

Titulaires :

Alain HINAUX
Céline DURIN-ZAGO
Nicolas HÉRAIL

Suppléants :

Jacques OF
Thomas DECALONNE
Jérémie CESCHIN

5 - Enfance – Jeunesse et Affaires Scolaires :

Sophie TIRMAN,

Nicolas HÉRAIL,
Carole BAGATELLA-BESSET,
Mélodie PUERTA,
Gimer ROUGÉ-GANEFF,
André FAGGION.

6 - Communication et Développement du Numérique :

Michèle JOB,

Dominique NICOLA,
Gimer ROUGÉ-GANEFF,
Sylvie SAVY,
Jérôme CARRASCO,
Thaddée PATTYN.

7 - Vie Associative

Gimer ROUGÉ-GANEFF,

Mélodie PUERTA,
Frédéric STEFANO,
Jérôme CARRASCO,
André FAGGION.

8 - Culture :

Dominique NICOLA,

Sophie TIRMAN,
Christine GAUBIL,
Mélodie PUERTA,
Gimer ROUGÉ-GANEFF,
Michèle JOB,
André FAGGION.

Présentation du service administratif et communication :

Maïlys CARRIÈRE : Secrétaire générale

Ses missions : Direction des services municipaux, ressources humaines, marchés publics, préparations budgets, suivi des projets communaux, conseils municipaux, conseil et assistance juridique aux élus.

Lydie LUSSAUD : Secrétaire générale adjointe

Ses missions : Gestion de l'Etat civil, du cimetière, du CCAS, des élections, des affaires scolaires et de l'urbanisme.

Emilie FOUERT : Agent d'accueil - Assistante administrative

Ses missions : Accueil du public, secrétariat de direction et des services techniques, gestion des salles et événements associatifs.

Laurence ALBENQUE : Assistante de gestion financière et binôme agent d'accueil

Ses missions : Gestion des finances, des demandes de subventions, et du patrimoine communal

Aurélié DURAND : Coordinatrice du territoire

Ses missions : Chargée de la communication et de la saison culturelle, coordinatrice du PEDT et binôme médiathèque.

Présentation des chefs de services municipaux :

Joëlle DEJEAN : Cuisinière

Ses missions : Elaboration et préparation des menus de la cantine scolaire, encadrement de l'équipe de restauration, veille au respect des normes de sécurité et d'hygiène.

Vera AUGUSTO : Coordinatrice du service entretien des bâtiments

Ses missions : Encadrement de l'équipe d'entretien, gestion et suivi de l'entretien des bâtiments communaux.

Nathalie SABY-PEYRICHOU : Médiathécaire

Ses missions : Accueil et conseil du public, gestion et suivi du stock documentaire.

Patrick CECCONATO : Coordinateur technique

Ses missions : Gestion et suivi des travaux de la commune, espaces verts.

OUVERTURE MAIRIE

RAPPEL

♦ **Ouverture au public** du lundi au vendredi de 8h00 à 10h00 et de 16h00 à 18h00

♦ **Accueil Téléphonique** du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

♦ **Service URBANISME** tous les lundis et jeudi de 8h00 à 10h00 et de 16h00 à 18h00



BRÈVES DU CONSEIL



Dispositif 2S2C

Avec le dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) la mairie, en partenariat avec l'Education nationale, l'école et l'accueil de loisirs, a proposé aux élèves à compter du 2 juin 2020 des activités éducatives et ludiques pendant le temps scolaire, en complément de leurs apprentissages en classe. Ce dispositif a permis d'accueillir 138 élèves à l'école, répartis en 9 classes.



Tarifs cantine

Il a été voté en Conseil Municipal que le prix du repas ne sera pas augmenté pour l'année scolaire 2020/2021. Des modifications et adaptations ont été apportées au règlement de la cantine concernant l'annulation des repas et les repas occasionnels. Vous trouverez les tarifs et le règlement sur le site.



Salle des fêtes

Les toilettes extérieures de la salle des fêtes seront dorénavant ouvertes au public en journée de 9h00 à 18h00..



Cimetière

Un chariot est mis à votre disposition au cimetière afin de faciliter le transport de pots de fleurs ou de seaux d'eau.

Les principales réalisations en 2019 ont été les suivantes :

- ✓ Aménagement d'une partie de la route d'Ensarla
 - Réalisation de trottoirs y compris chemin de Lambrie, éclairage public à leds
 - Giratoire
 - Espaces verts
- ✓ Réalisation de la salle des fêtes avec une ouverture fin décembre 2019
- ✓ Etudes pour la réalisation de la maison médicale
- ✓ Acquisition de mobilier pour les espaces de loisirs
- ✓ Finalisation du PLU qui a été approuvé en juillet 2019
- ✓ Restauration du tableau *Saint Georges terrassant le dragon* exposé à l'église

ANALYSE DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement concernent tous les frais nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité qui reviennent chaque année, comme l'entretien des bâtiments, des espaces verts, le fleurissement, les salaires du personnel, CCAS, à l'enseignement, aux subventions, aux associations...

► Les Dépenses de fonctionnement pour 2019 s'élèvent à 1 622 815 €

En augmentation de 7,15% par rapport à 2018. Cette augmentation correspond principalement à des charges ponctuelles liées à la réalisation d'infrastructures de la commune (Dommage ouvrage de la salle des fêtes, conformité de la médiathèque et de la maison des activités, vérifications des jeux et équipements sportifs, etc...).

Les recettes de fonctionnement se composent de la fiscalité (produit des impôts et taxes), des dotations, des subventions, de la facturation des services de la commune (restauration scolaire, centre de loisirs, location de salles, etc.) ainsi que de divers excédents (budgets annexes ou résultat année précédente).

► Les Recettes de fonctionnement pour 2019 s'élèvent à 2 244 201 €

En légère augmentation de 1,1% par rapport à 2018 malgré une baisse de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

ANALYSE DE LA SECTION INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir, il est lié aux projets à moyen ou long terme.

► Les Dépenses d'investissement pour 2019 s'élèvent à 3 473 920 €

En forte augmentation par rapport à 2018, **ces dépenses d'investissement** correspondent au financement de la construction de la maison des activités, de la salle des fêtes et de l'aménagement de la route d'Ensarla.

► Les Recettes d'investissement pour 2019 s'élèvent à 2 583 872 €

Ces recettes d'investissement correspondent principalement au déblocage d'une partie du prêt de la salle des fêtes, aux subventions accordées par les différents organismes (Etat, Région, Conseil Départemental) et à l'autofinancement de la commune.

→ Le solde de clôture de l'exercice 2019 s'élève à 1 596 203 €.

L'endettement de notre commune demeure à un niveau nettement inférieur à la moyenne nationale des communes de taille similaire.



Budget de fonctionnement

3 683 692,86 €

Recettes par secteur

1 712 375,00 €

* Impôts et taxes

234 927,11 €

* Les dotations de l'Etat, subventions et participations

1 596 203,22 €

* Autofinancement
(excédent de fonctionnement reporté)

83 300,00 €

* Facturation des services aux usagers

32 173,53 €

* Ressources exceptionnelles

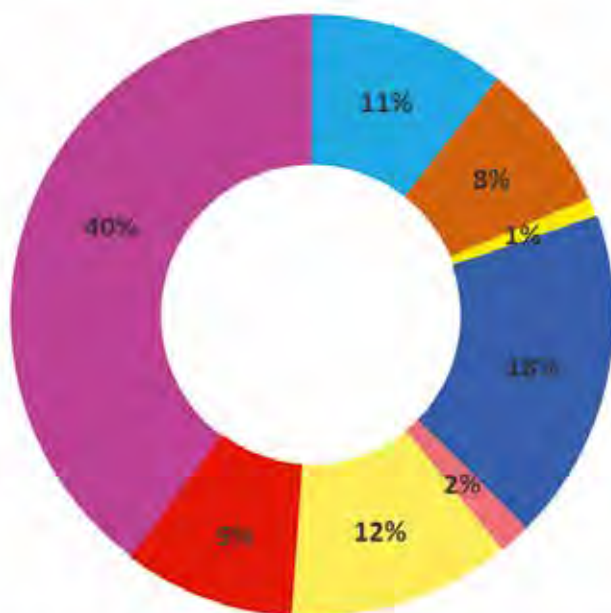
18 220,00 €

* Autres ressources

6 494,00 €

* Divers (écritures de régularisations comptables)

Dépenses par secteur



■ Cadre de vie (fonctionnement des services municipaux administratifs et techniques)

■ Actions Enfance et Jeunesse, centre de loisirs, cantine, école

■ Loisirs et activités, Médiathèque, subventions aux associations

■ Charges de personnel (assurant le maintien efficace de service public communal)

■ Dépenses exceptionnelles

■ Autres dépenses (atténuations de produits (FPIC), dépenses imprévues, autres charges de gestion courante, charges financières (Intérêts emprunts)).

■ Divers (amortissements, écritures de régularisation comptables)

■ Autofinancement

En 2019 l'**autofinancement cumulé** dégagé pour l'investissement est de **1 464 941,80 €**. Ce résultat va permettre un **financement serein des projets** pour la commune.

Le conseil municipal a décidé de **ne pas modifier les différents taux d'imposition**.

Le budget 2020 a été établi, comme habituellement, avec sincérité et prudence : le montant des principales recettes nous a été transmis par l'Etat et seules les subventions notifiées ont été prises en compte.

Cependant, nous ne savons pas, à ce jour, quel sera l'impact de la crise COVID-19 sur les recettes de notre commune.

Toutefois, cela n'impactera pas les projets prévus pour 2020 qui sont financés avec l'excédent de trésorerie des années antérieures.



Budget d'investissement

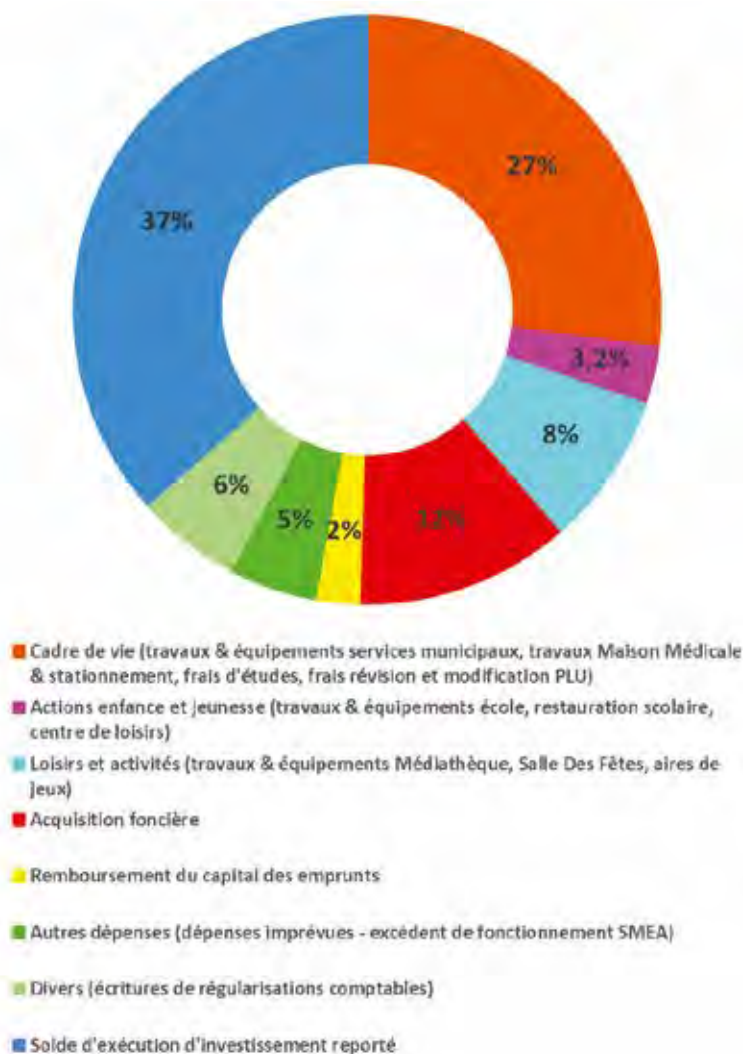
4 075 745,82 €

2020 est une année particulière y compris au niveau du budget. En effet, compte tenu de la COVID-19, le budget a été voté le 9 juillet alors qu'habituellement il se vote au plus tard le 15 avril.

Recettes par secteur

88 511,87 €
* Fonds de compensation de la TVA
20 000,00 €
* Taxe d'aménagement
369 780,87 €
* Subventions d'investissement
450 000,00 €
* Emprunts (salle des fêtes: déblocage solde)
1 464 941,80 €
* Autofinancement (virement de la section fonctionnement)
564 338,56 €
* Divers (amortissements, écriture d'ordre)
1 118 172,72 €
* Excédent de fonctionnement capitalisé 2019

Dépenses par secteur



Les principales actions prévues dans le budget par le conseil municipal pour 2020 sont les suivantes :

- ◆ Achèvement de la construction de la maison médicale communale et du stationnement
- ◆ Acquisition de mobilier pour la salle des fêtes
- ◆ Acquisitions foncières
- ◆ Climatisation de deux salles de classe primaire et réfectoire
- ◆ Enrochement du parking de la salle des fêtes
- ◆ Mise en place de signalétique dans le village
- ◆ Modification du PLU
- ◆ Etude de l'évolution du bâtiment de la mairie
- ◆ Etude de la planification de cheminements piétonniers avec la CCF

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

La commune de Villeneuve-lès-Bouloc a été mise à l'honneur le 15 janvier 2020, avec l'attribution du 2^e prix du concours Villes et Villages fleuris dans la catégorie des communes de 1000 à 2500 habitants.

Ce diplôme d'honneur, met en valeur le patrimoine végétal et naturel de la commune mais également les aménagements qui participent à l'amélioration du cadre de vie. Il est le fruit d'un travail collaboratif entre les élus, la Communauté de Communes du Frontonnois et les agents des services techniques qui œuvrent ensemble pour la propreté et l'embellissement de la commune.

Nous les en remercions.

Alerte citoyens

Grâce à ce système innovant, la mairie diffuse rapidement et gratuitement des alertes et des informations sur votre portable par SMS en fonction de vos centres d'intérêt.

Risques météorologiques, pannes électriques, inondations, travaux de voirie, vie scolaire ou bien dates de manifestations, sont autant d'événements ponctuels pour lesquels vous souhaitez être informés.

Si vous souhaitez bénéficier de ce service d'alertes et d'informations, vous pouvez vous inscrire sur le site <https://villeneuvelesbouloc.alertecitoyens.com> et sélectionner les rubriques qui vous intéressent. Pour les personnes n'ayant pas d'accès à internet, vous pouvez compléter le formulaire disponible en mairie.



12

BIENVENUE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Au travers des différents onglets du site de la commune qui existe pour informer et servir les citoyens, vous trouverez des informations liées à vos démarches administratives, aux services proposés ainsi qu'aux événements qui se produisent à Villeneuve-lès-Bouloc et ses alentours.

Avec une mise à jour quotidienne, nous vous offrons la possibilité d'être toujours bien informés et d'améliorer votre quotidien.

➔ www.villeneuvelesbouloc.fr 

Bonne visite à vous !



NOUVEL HABITANT

VILLENEUVE-LÈS-BOULOC VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE

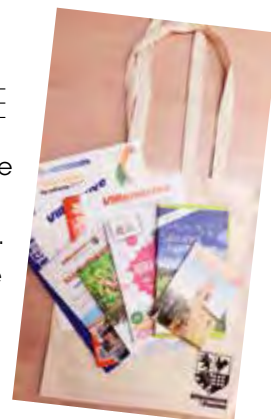
Vous avez emménagé à Villeneuve-lès-Bouloc récemment ? Nous sommes heureux de vous accueillir.

Notre commune apporte une attention toute particulière à l'accueil des nouveaux habitants.

Pour vous faire connaître, vous pouvez soit remplir le formulaire en ligne dans la rubrique « nouveaux habitants » de notre site internet soit nous joindre directement en mairie.

Un kit de bienvenue contenant des informations pratiques sur le village, ses services, ses animations, vous sera remis par M. le maire lors d'un rendez-vous.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer.



Point sur le déploiement de la fibre sur notre commune



Le déploiement de la fibre optique s'est accéléré ces derniers mois. Un NRO (1) a été installé à Boulloc le 12 septembre 2019 avec la possibilité de raccorder 12690 foyers. De ce dernier seront raccordés, pour Villeneuve-lès-Boulloc, 2 SRO (2). Le premier a été installé courant Juin 2020 route de Boulloc, le second va être installé chemin de la Gallenne. Viendront ensuite les PBO (3) qui permettront l'installation chez l'abonné.

Une fois les SRO installés une phase de recette (4) est déclenchée qui durera 3 mois. Nous ne pouvons pas donner une date précise de l'ouverture aux abonnements à la fibre. Nous pouvons cependant penser, sauf situation exceptionnelle, que l'ouverture des abonnements devrait être possible en fin d'année ou au premier trimestre 2021.

Lexique

1 - Un NRO est un Noeud de Raccordement Optique. C'est un local technique recevant les infrastructures qui permettent de faire le lien entre le réseau national optique et le sous-réseau qui va au SRO. Il s'agit du point de concentration du réseau où l'accès des abonnés est activé.

2 - Un SRO fonctionne de la même façon qu'un NRO mais de plus petite taille. Il fait la liaison avec le NRO en amont et le PBO en aval. Il n'est donc pas relié directement au réseau national optique.

3 - Un PBO est le dernier maillon avant l'arrivée dans votre foyer. Il se trouve au plus près des habitations et peut desservir entre 6 à 8 logements.

4 - Une recette est le fait de valider le fonctionnement d'un équipement avant sa mise en service. Etant donné que la mise en place est pilotée par le Conseil Général de la Haute-Garonne dans notre commune et non par un opérateur, celle-ci est assortie d'un délai de 3 mois afin de permettre à tous les opérateurs de proposer un abonnement. Ce délai est fixé par l'ACERP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes)

RAPPEL

POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS



Les horaires d'utilisation d'outils de bricolage ou de jardinage sont réglementés par l'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage en date du 19 juin 2007. Ainsi, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses... dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ⇒ Du lundi au vendredi :
8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- ⇒ Le samedi : 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- ⇒ Le dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00

Pensons au bien-être de tous en faisant preuve de bon sens et respectons ces horaires.

PETALERT



L'outil pour retrouver
votre animal perdu

Votre animal est perdu ? Le site PetAlert peut vous aider à le retrouver ! Vous avez perdu ou trouvé un chien, un chat ou un autre animal domestique, consultez les alertes et annonces déposées par les propriétaires ou publiez les vôtres sur le lien suivant :

► www.petalertfrance.com



Communauté de Communes du Frontonnais

✓ CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Suite au Conseil Communautaire du lundi 8 juin 2020, M. Hugo CAVAGNAC, maire de Fronton, a été élu Président de la Communauté de Communes du Frontonnais.

Vice-Président.e.s

- **Développement économique**

M. Daniel DUPUY, maire de Castelnau-d'Estrétefonds

- **Protection de l'Environnement**

M^{me} Janine GIBERT, maire de Gargas

- **Gestion du Patrimoine**

M. André GALLINARO, maire de Villeneuve-Lès-Bouloc

- **Promotion du territoire**

M^{me} Colette SOLOMIAC, maire de Cépet

- **Aménagement de l'espace**

M. Serge TERRANCLE, maire de Bouloc

- **Grand et petit Cycles de l'eau**

M. Philippe PETIT, maire de Saint-Sauveur

- **Aide à la Personne et insertion à l'emploi**

M. Edmond AUSSEL, maire de Saint-Rustice

- **Commande publique et mutualisation**

M. Denis PARISE, maire adjoint de Villaudric

- **Petite Enfance et Jeunesse**

M. Rodolphe JACQUOT, maire adjoint de Vacquiers



Présidents et vice-présidents

La Commune de Villeneuve-lès-Bouloc a deux représentants, M. André GALLINARO et M^{me} Sophie TIRMAN. Nos délégués communautaires porteront les voix de de notre commune dans l'intercommunalité.



Membres du Conseil Communautaire



NOUVEAU MAGAZINE INTERCOMMUNAL

Après des mois de travail, le premier numéro de La Barrique a vu le jour. Vous l'avez trouvé dans votre boîte aux lettres accompagné d'un guide ludique du tri et de la règlette mémo-tri.

En raison de la crise sanitaire que nous avons traversée et du confinement qui en a résulté, certaines informations sont caduques, merci de ne pas en tenir compte.

Vous souhaitez apparaître dans «la Barrique», partager une bonne adresse ? Écrivez à l'adresse suivante : labarrique@cc-dufrontonnais.fr



Guide de la Petite enfance

Vous recherchez un mode d'accueil pour votre enfant ? Vous attendez un heureux événement, quelles sont les démarches à effectuer ? Ce guide réunit l'ensemble des informations relatives à l'accueil et aux services de la Petite Enfance présents sur le territoire. Il accompagne les parents et les

oriente dans leurs démarches afin de trouver l'organisation la mieux adaptée à leur situation professionnelle et familiale.

N'hésitez pas à venir le retirer gratuitement en mairie.

Prochaines collectes des encombrants

- ✓ Mercredi 16 septembre 2020
- ✓ Mercredi 9 décembre 2020

N'oubliez pas de vous inscrire auprès du pôle environnement de la CCF au plus tard 8 jours avant la date de collecte.

Tel : 05.62.79.15.30

Mail : environnement@cc-dufrontonnais.fr

DEMARCHE ZERO PHYTO CCF



Ne vous fiez pas aux apparences



La Communauté de Communes du Frontonnais s'est engagée dans la démarche zéro phyto pour l'entretien des espaces publics du territoire.

Pour la sécurité de tous, les services de la CCF vont traiter la mousse présente sur les trottoirs à l'aide d'un produit issu de la gamme biocide, autorisé par la réglementation en vigueur.

Afin de respecter la fiche de sécurité du produit, nos agents applicateurs sont obligés de porter une tenue réglementaire, telle que masque et combinaison.

Si vous les croisez, ne paniquez pas, tout est sous contrôle !

ACCÈS AUX DÉCHÈTTERIES **MODIFIÉ**

Les règles à respecter :



♦ Port du masque et des gants recommandé



♦ Prévoir ses propres outils de déchargement



♦ Observer une distance de deux mètres



♦ Ne pas déposer les masques et gants usagés dans les bennes

Pour tout renseignement : **SYNDICAT MIXTE DECOSET** contact@decoset.fr / www.decoset.fr

CLÔTURES :

Déclaration préalable obligatoire

Dans le cadre du PLU, les clôtures sont soumises à autorisation et doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie. Rappel : l'emploi des matériaux à nu est interdit.

Les abris de jardin dont la surface est supérieure à 5 m² donnent également lieu à une déclaration préalable en mairie.



LUTTE CONTRE **LE MOUSTIQUE TIGRE**

LES BONNS RÉFLEXES À ADOPTER

Pour éliminer les larves de moustiques chez nous



Éliminer les endroits où l'eau peut stagner : petits débris, encombrants, déchets verts... Les pneus usagés peuvent être remplis de terre, si vous ne voulez pas les jeter.

Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou, si possible, supprimer les soucoupes des pots de fleurs, remplacer l'eau des vases par du sable humide.

Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement : gouttières, regards, caniveaux et drainages.

Couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins) avec un voile moustiquaire ou un simple tissu.

Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de javel, gallet de chlore, etc.).

Éliminer les lieux de repos des moustiques adultes :

- débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies,
- élaguer les arbres,
- ramasser les fruits tombés et les débris végétaux,
- réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage),
- entretenir votre jardin.

Éviter les piqûres de moustiques, c'est protéger notre santé et celle de notre entourage.

Contrairement au moustique vecteur du paludisme, l'Aedes a une activité principalement diurne avec une recrudescence d'activité le matin et en fin de journée. C'est donc dans la journée qu'il faut se protéger.

Comment se protéger des piqûres ?

1 J'applique sur ma peau des produits anti-moustiques, surtout la journée. Je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien avant toute utilisation, surtout en ce qui concerne les enfants et les femmes enceintes.



2 Je porte des vêtements couvrants et amples.



3 Les bébés peuvent dormir sous une moustiquaire imprégnée.



4 J'utilise des diffuseurs d'insecticides à l'intérieur et des serpentins à l'extérieur.



5 Si besoin et si j'en dispose, j'allume la climatisation : les moustiques fuient les endroits frais.



Aucune mesure de protection n'est efficace à 100%, c'est la somme de mesures individuelles et collectives qui permet de faire diminuer la transmission.

Dans le cadre de la saison de surveillance renforcée du « moustique tigre », M. Alain HINAUX est le référent technique de notre commune. Il est chargé de veiller et de participer à la mise en œuvre des mesures d'hygiène et de salubrité permettant de lutter contre les insectes vecteurs.

MAISON MÉDICALE COMMUNALE

Les travaux de la maison médicale ont repris, la livraison du bâtiment est prévue pour le premier semestre 2021.



CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Cycle annuel de la processionnaire du pin *nos alliés dans la lutte*



Les chenilles processionnaires sont des petites chenilles que l'on retrouve la plupart du temps aux alentours des pins. La *Thaumetopoea pityocampa*, chenille processionnaire du pin, après avoir quitté le nid, ne se déplace plus qu'à la queue leu leu formant une longue traîne. Malheureusement, si vous en avez dans votre jardin, ces chenilles risquent d'abîmer vos plantes, vos fleurs ainsi que vos fruits et légumes. En plus d'être nuisibles, elles sont dangereuses pour l'homme et ses animaux domestiques. Leurs poils sont extrêmement urticants et provoquent des réactions allergiques. Qui s'y frotte, s'y pique ! Il est donc impératif de détruire les nids pour lutter contre leur propagation.

Un arrêté permanent portant réglementation sur la lutte contre les chenilles processionnaires a été pris sur la commune de Villeneuve-lès-Bouloc. Chaque année et le 15 mars au plus tard, il est impératif de détruire les nids (cocons) et de lutter contre la propagation des chenilles (cf. Arrêté municipal N° 046/2018 disponible sur le site de la commune).

NE BRÛLONS PLUS NOS DÉCHETS VERTS à L'AIR LIBRE !

QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'égailage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc.

L'entretien du jardin génère environ **160 kg de déchets verts** par personne et par an. 9 % des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (Source : ADEME)

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.

Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.

À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION ?

Tout producteur de déchets verts est concerné :
particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivités territoriales...

QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION ?

Dés dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions.

Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et refusées à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

LES SOLUTIONS

En cas de non-respect, une contravention de **450€** peut-être appliquée.

(art 131-13 du code pénal)

Le **broyage des végétaux** (y compris issus de la tonte des pelouses) peut servir de **paillage** des parterres, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des **composteurs individuels** (déchets de jardin, épluchures de fruits et légumes et restes de repas). Certaines collectivités proposent des aides à l'achat d'un composteur. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Les déchets verts peuvent également être collectés dans les **530 déchetteries, plate-formes de compostages ou unité de méthanisation** de la région Occitanie. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.

Il est également possible de **limiter la production de déchets verts** en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptées : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et des élagages, etc.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, **48 000 décès prématurés** par an sont attribués à la pollution de l'air, dont plus de **2 800 en Occitanie** (Source : Santé publique France, 2016)

Le brûlage de **50 KG** de déchets verts produit autant de particules que :

13 000KM parcourus par un véhicule diesel récent ;

3 SEMAINES de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante ;

14 000KM parcourus un véhicule essence récent ;

3 JOURS de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performante, type foyer ouvert.

(Source : selon une étude menée par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes 2017)

Ensemble pour une meilleure qualité de l'air

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie



Pour en savoir plus
Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
Occitanie

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr



Atmo Occitanie
www.atmo-occitanie.org



Agence Régionale de Santé
www.ars.occitanie.fr



ADEME EN Occitanie
www.occitanie.ademe.fr

DOSSIER : marché de plein vent

Soyons consom'acteurs



Le marché de plein vent a très vite repris sa cadence habituelle après le déconfinement. De nouveaux commerçants sont venus l'enrichir, proposant de nouveaux produits et services. Ainsi, entre les légumes et les fromages en passant par la charcuterie et la production de canards, sans oublier le pizzaiolo, le traiteur de plats cuisinés à emporter et les créations de couture, les clients savent qu'ils ne seront pas déçus !

Le marché de plein vent est présent sur la place de la mairie tous les lundis de 16h00 à 20h00, même durant l'été où il arbore les belles couleurs de la saison estivale.

Profitez-en pour venir vous approvisionner en produits locaux dans une ambiance conviviale et ainsi soutenir les commerçants.

Découvrez vos producteurs



FERME LA BAYNE: canards gras et produits transformés

C'est de génération en génération que la ferme La Bayne produit ses canards gras et volailles.

N'hésitez pas à venir rencontrer Thierry pour la commande de vos poulets et canards frais à venir chercher directement à la ferme.

Vente sur place à la ferme le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

Contacts : M. Thierry DA ROS 740 avenue de Castelnau 31620 FRONTON / 06 84 05 44 09

OZ'TERIA: charcuterie italienne, plateau de charcuterie et fromages

Retrouvez sur le stand d'Olivier de la charcuterie italienne mais également de l'épicerie fine de producteurs locaux. Il vous livre directement chez vous vos plateaux de charcuterie et fromages 7 jours sur 7. Un repas entre amis ? un anniversaire ? une réception ? N'hésitez pas à le contacter pour organiser avec lui la prestation correspondante à vos besoins.

Contacts : M. Olivier ZANATO 06 33 89 62 95 / olivierzanato@gmail.com



MARIE DÉLICES : plats cuisinés à emporter

Marie vous propose une cuisine cosmopolite variée et ensoleillée. Retrouvez tous les lundis des plats différents. Entre les beignets, les samoussas, le poulet aux légumes et le couscous à l'agneau, quel sera votre préféré ? Ne vous y trompez pas, toutes les préparations sont faites maison !

N'hésitez pas à passer commande.

Contact : M^{me} Adjo Essenam
MENSAH 06 48 28 37 23 /
marie.delices31@gmail.com



locaux en circuit court !



LES FOLIES BERGÈRES : fromages et produits laitiers au lait de brebis

Bienvenue à la ferme ! C'est à Fronton que Géraldine et Marcel élèvent leurs brebis et produisent leurs fromages, yaourts, riz au lait, glaces... Retrouvez les dans leur magasin de Fronton et découvrez d'autres produits de producteurs locaux (bières, pâtes, farines...)

Contact : Géraldine et Marcel BURKART 190 ch. du Picat 31620 FRONTON / 06 61 31 74 46

LA TOUR DE PIZZ' : pizzas traiteur

Venez découvrir sa nouvelle pizza création "la Villeneuvoise" faite avec les produits du marché de Villeneuve. Il vous propose également du pain, des croissants et une partie traiteur. N'hésitez pas à venir le rencontrer pour vos événements. Chez Sébastien tout est fait maison !!

Contact : Sébastien LHERMINE 07 82 16 52 30 / latourdepizz.lhermine@gmail.com



LES FRAISIERS DU SUD OUEST : fruits et légumes

Pascal et Sophie vous proposent leurs fruits et légumes frais tous les lundis. C'est dans une ambiance conviviale et sans chichis qu'ils vous accueillent et vous conseillent. Vous aurez même sûrement la chance de pouvoir goûter une pastèque bien fraîche au détour de vos achats. Vous pouvez également les contacter pour passer commande.

Contact : M. Pascal COURTIOL 06.08.10.40.33



LES ZÈPHIRS : Créations de couture et service de retouches

Elisabeth vous propose un large choix d'objets en tissus colorés. (Sacs, pochettes, trousses, lingettes...) Toujours plus inventive, venez découvrir sur son stand les emballages réutilisables pour transporter vos sandwiches. N'hésitez pas à contacter Elisabeth pour la confection de votre pièce sur mesure. Ici chaque création est unique !

Contact : M^{me} Elisabeth ROUBY 06 75 60 05 06



MARCHÉ DE PLEIN VENT

Découvrez vos producteurs
locaux en circuit court !



Les lundis
de 16h00 à 20h00
Place de la mairie

Reprise du marché
lundi 31 août 2020

*Veillez à respecter les gestes barrières
pour vous protéger et protéger les autres.*

L'OCCAL : soutenir le tourisme, _____ le commerce de proximité et l'artisanat

La Région Occitanie, la Banque des Territoires et la Communauté de Communes du Frontonnais ont créé un fonds commun pour apporter leur soutien au redémarrage des activités du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité.

Pour plus d'informations : vous êtes une entreprise contactez le 0 800 31 31 01 / vous êtes une association du tourisme social et solidaire contactez le 3010

Dépôt des dossiers sur <https://hubentreprendre.laregion.fr> .



OBJECTIFS

- **VOLET 1** / Favoriser le redémarrage de l'activité des entreprises par des aides à la trésorerie sous forme d'avances remboursables
- **VOLET 2** / Accompagner les investissements pour la mise en œuvre des mesures sanitaires par des subventions

BÉNÉFICIAIRES

- Secteur d'activité : touristique, commerces et artisanat de proximité
- Statut :
 - ✓ Personnes physiques et morales, Micro entreprises, TPE, PME
 - ✓ Associations touristiques et tourisme social et solidaire
 - ✓ Communes et EPCI propriétaires et/ou gestionnaires d'équipements touristiques et culturels d'intérêt local qui assurent plus de 50% de leurs recettes annuelles



CRITÈRES

- Organisation ayant subi une perte d'activité de plus de 40 % sur les mois de mars, avril et mai 2020 par rapport à 2019.
- Chiffre d'Affaires annuel au moins équivalent à 35 K€ pour les Micro entreprises

DES QUESTIONS SUR LES CONDITIONS D'ACCÈS, MONTANTS... ?

Le service Développement économique de la Communauté de Communes vous répond !

05 62 79 82 03 economie@cc-dufrontonnais.fr

Appel aux artisans et commerçants de Villeneuve-lès-Bouloc

Vous souhaitez faire connaître votre entreprise auprès des habitants de la commune ?

Dans le cadre de la réalisation d'un « Annuaire des artisans et commerçants de Villeneuve-lès-Bouloc » vous pouvez nous transmettre les informations relatives à votre entreprise :

- ▶ Nom
- ▶ Contact / adresse
- ▶ Logo
- ▶ 3 lignes de description
- ▶ 1 photo (facultative)

Merci de nous envoyer vos informations au service communication à l'adresse suivante : communication@villeneuvelesbouloc.fr

PHOTOVOLTAÏQUE

Le centre d'enfouissement technique (que certains appellent plus communément la décharge), situé chemin des Flamans, a servi à enfouir les déchets ménagers du Nord toulousain pendant une trentaine d'années jusqu'en 2001. Le site fait l'objet d'un entretien et d'un suivi trentenaire par le Syndicat Mixte de Gestion et de Valorisation de l'Installation Classée Protection de l'Environnement. Cet entretien a un coût, lié notamment au traitement des lixiviats¹.



Centrale solaire photovoltaïque en cours de construction



Afin d'alléger la facture des contribuables, le syndicat a choisi de faire installer une centrale solaire photovoltaïque au sol sur une partie du site. La décharge deviendra ainsi « vertueuse », comme l'a souligné Jean-Luc Raysséguier, qui précise par ailleurs que « cela réduira le coût d'entretien de 46 000 euros par an, tout en amenant plus de 23 000 euros de recette annuelle sur une période garantie de vingt-cinq ans ». La Communauté de Communes du Frontonnais percevra

également une redevance annuelle estimée à 37 000 euros, la commune de Villeneuve-lès-Bouloc recevant pour sa part environ 4 000 euros de taxe foncière. La société bretonne Quénéa Energies Renouvelables a commencé à installer la centrale avec une mise en service prévue au mois d'octobre 2020.

Les chiffres clés : 12 974 panneaux sur une surface de 25 386 mètres carrés, pour une puissance de 4,99 Mégawatts et une production annuelle de 6 069 MW, soit la consommation de 1 800 foyers ».

La production de cette centrale permettra également d'éviter le rejet dans l'atmosphère d'environ 195 tonnes de CO₂ chaque année et de réduire de 1500 m³ les lixiviats.

¹. Les lixiviats sont les résidus provenant du ruissellement des eaux de pluie à travers le sol de l'ancienne décharge. Contenant des polluants, ils nécessitent un traitement.

ÉCOLE

Accueil des élèves à Villeneuve-lès-Bouloc pendant la période de mars à juin 2020

L'école de notre village, comme partout en France et ailleurs, a connu en cette année 2020 une longue période de bouleversements. Son organisation, ses enseignements, et d'une manière plus générale ses habitudes ont été bousculées par les effets de la crise sanitaire.

Pour autant, dès le 16 mars, sur la base du volontariat, la totalité des enseignantes, l'équipe d'animation du Centre de Loisirs, les personnels d'entretien, les techniques, le service administratif de la Mairie et des élus se sont mobilisés pour assurer la continuité pédagogique.

A partir du 14 mai, une réouverture progressive de l'école s'est mise en place. Dans un premier temps, 4 classes ont pu être ouvertes à des groupes de 14 élèves maximum : 47 élèves sont revenus en classe.

La cantine a proposé des repas froids qui ont été distribués en classe ou en pique-nique afin notamment d'éviter le croisement des groupes d'élèves.

Le 25 mai, 1 classe supplémentaire a été mise à disposition augmentant ainsi la capacité d'accueil en présentiel à 58 élèves.

Le 15 juin, le dispositif d'accueil supplémentaire 2S2C (Sport – Santé – Civisme – Culture) proposé par l'Education Nationale, en convention avec la Mairie et gratuit pour toutes les familles, a été mis en place sur le temps scolaire avec le Centre de Loisirs et a permis d'accueillir 138 élèves à l'école répartis dans 9 salles.

Le réfectoire a été réouvert et la cantine s'est organisée en 4 services au lieu de 2, afin de suivre le protocole sanitaire préconisé.

Enfin du 22 juin au 3 juillet, le protocole sanitaire ayant été allégé et l'école redevenue obligatoire, toutes les salles ont été réaménagées pour accueillir tous les élèves de l'école, dans leur classe et avec leur enseignante. Le dispositif 2S2C a été poursuivi et adapté à la nouvelle organisation des enseignantes, allégeant par période (2 fois 45mn par jour) les groupes d'élèves en classe.



Les vacances ont été cette année très attendues et bienvenues pour tous après cette période bouleversée. Les nouvelles pratiques sécuritaires sont cependant désormais bien intégrées.

La rentrée des élèves en septembre 2020

De nouveaux horaires des temps scolaires et périscolaires ont été instaurés selon le planning suivant :

✦ Ecole :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45 / 12h - 13h45 / 16h

Mercredi : 10h / 12h

✦ Horaires des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :

Mercredi 9h/10h

✦ Horaires des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) :

Mercredi : 9h/10h

Mardi, jeudi : 16h/17h

Les effectifs prévisionnels sont à ce jour de 75 élèves en maternelle et 156 élèves en élémentaire, soit 231 élèves qui vont faire leur rentrée en septembre prochain à l'école.

Ils seront répartis en 3 classes de maternelle et 6 classes d'élémentaire pratiquement toutes en double niveaux.

Une nouvelle enseignante, Corinne Bousquet remplacera Mélanie Truquet qui a obtenu un poste plus proche de son domicile.

Un grand merci à elle, ainsi qu'à toutes les autres enseignantes pour leur grande implication dans notre école.

Recrutement de 2 volontaires de service civique sur l'École primaire



Le Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Indemnisé 580 euros par mois, il permet de s'engager sans condition de diplôme dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité...

2 postes de service civique sont à pourvoir sur l'école primaire de Villeneuve-lès-Bouloc : ces 2 volontaires permettront la mise en place de modalités d'apprentissage diverses, selon les niveaux de classe de la maternelle au CM2 : accueil des élèves le matin, prise en charge de petits groupes dans la

classe ou dans la bibliothèque de l'école. Ils collaboreront à la gestion de la bibliothèque (entretien des livres, gestion des prêts, lecture d'albums). Ils aideront également au développement des grands projets de l'année (projets solidarités, défi-vélo, spectacles de l'école, conseil des élèves, ...). Ils peuvent être également amenés à animer des petits groupes de jeux coopératifs pendant les récréations, et apprendre aux élèves à mieux vivre ensemble, à gérer leurs conflits de manière positive, à mieux communiquer entre eux.

Les candidatures doivent être envoyées par mail à l'adresse de l'école : ce.0311078d@ac-toulouse.fr avant la rentrée scolaire du 1^{er} septembre 2020 afin de pouvoir signer les contrats dès mi-septembre.

ACCUEIL DE LOISIRS



L'accueil de loisirs a été ouvert du 6 Juillet au 24 Juillet et du 24 Août au 28 Août.

Tout le long de cet été ensoleillé mais aussi particulier, nous avons surfé sur des penta glisses, vagabondé dans la forêt à pied et à vélo, cuisiné, chanté, dansé et même organisé un spectacle résumant notre été le 24 Juillet au soir et tout cela en respectant les gestes barrières.

Rien n'arrête l'accueil loisirs de Villeneuve-Lès-Bouloc.

Concernant la rentrée de septembre les horaires changent.

Les lundis et vendredis les enfants pourront être récupérés à partir de 16h10.

Concernant les TAP ils seront mis en place le mercredi matin de 9h à 10h ainsi que le mardi et jeudi de 16h à 17h.

De plus, nous serons présents au forum des associations le samedi 5 septembre.

Nous espérons que vous avez passé de très bonnes vacances et que vous êtes en forme pour cette nouvelle rentrée.



RAM

Le Relai d'Assistantes Maternelle (RAM) de la Communauté de Communes du Frontonnois (CCF)

Le RAM est resté actif et l'animatrice disponible pendant tout le confinement. L'animatrice a proposé notamment des rencontres « zoom » entre assistantes maternelles et également des « zooms » très courts avec les enfants, pour des comptines et lectures d'histoires.

Depuis le 3 juillet 2020, les accueils collectifs ont repris de façon aménagée.

RAPPEL :

Le Relai d'Assistantes Maternelles s'adresse :

- Aux parents : le RAM propose un accompagnement de la recherche d'une assistante maternelle à la rupture du contrat de travail, et une écoute de leurs questionnements en lien avec l'accueil de leur enfant.



- Aux assistantes maternelles et gardes à domicile : le RAM informe les candidat.e.s à l'agrément et porteur.euse de projet de Maison d'Assistantes Maternelles (MAM). Il apporte un soutien au quotidien (au niveau juridique, pédagogique et relationnel) et accompagne dans l'accès à la formation continue.

Il est un espace de jeux, de découvertes et de socialisation pour les enfants.

OBJETIF CITOYEN



LE RECENSEMENT MILITAIRE

donne des **DROITS**

QUI ?

Garçons et filles de nationalité française

OÙ ?

À la mairie de ton domicile

QUAND ?

Dès 16 ans

AVEC QUOI ?

Votre carte d'identité

Le livret de famille

Un justificatif de domicile

POURQUOI ?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)

- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)

- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le 21 juillet 2020, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni pour la première fois avec les membres élus désignés le 23/06/2020 en Conseil Municipal et les membres extérieurs nommés par arrêté du maire le 20/06/2020. Lors de cette session la vice-présidente a été élue et la commission permanente a été constituée.

Le CCAS de Villeneuve-lès-Bouloc est composé, à parité, de membres élus et de personnes nommées par le Maire qui en est le président de droit, soit un total de 11 administrateurs.

Composition et membres de ce conseil d'administration :

Président : André Gallinaro - Maire

Les membres élus :

- Vice-Présidente : Michèle Job
- Sophie Tirman
- Sylvie Savy
- Dominique Nicola
- André Faggion

Les membres extérieurs au conseil municipal :

- Jacques Royère
- Bernard Malige
- Nadine Vilotte
- Edith Of
- Laurent Boy

Le rôle du CCAS est d'animer l'action sociale dans la commune. Il a pour objectif d'aider les personnes en situation de précarité ou de difficulté, de la petite enfance aux seniors.

Il effectue de nombreuses actions envers les populations entrant dans son domaine d'intervention (aides légales et facultatives, aides aux personnes âgées, aides aux familles en difficulté, ...).

En complément, afin de répondre au mieux aux problématiques individuelles et familiales, depuis 2 ans,

le CCAS de la commune a établi un partenariat avec les professionnelles du CCAS de Castelnau d'Estretfonds qui, lors de leur permanence à la Mairie, le 1er jeudi de chaque mois, reçoivent les personnes qui ont besoin d'un conseil, d'une aide ou d'une orientation dans leur démarche.

Lors de sa première séance, le budget 2020 a été voté à l'unanimité des membres présents.

Par ailleurs, les administrateurs vous informent que :

- L'atelier informatique reprendra dès le mois de Septembre,
- Des programmes d'activités physiques adaptés aux plus de 60 ans seront proposés dès le mois d'octobre par l'association Siel Bleu. Une conférence d'introduction aura lieu le jeudi 8 octobre 2020 à 16h à la salle des fêtes. Lors de cette conférence vous pourrez vous inscrire aux 20 séances gratuites de 1h30. Une trentaine de communes de la Haute-Garonne travaillent déjà avec cette association.
- Le repas annuel des aînés de plus de 60 ans se déroulera le samedi 28 novembre 2020 à la salle des fêtes, sous réserve des mesures gouvernementales en vigueur.

Cette année l'inscription au repas des aînés change !!! Nous vous invitons à renvoyer le coupon réponse présent dans ce journal page 28.

PERMANENCES CCAS

À la suite de la signature d'un partenariat inter-CCAS avec le CCAS de Castelnau d'Estretfonds, une permanence sociale est assurée à Villeneuve-lès-Bouloc **tous les 1^{ers} jeudis du mois**, sur rendez-vous.

La prise de rendez-vous se fait directement auprès du CCAS de Castelnau d'Estretfonds au 05 34 27 66 40 ou auprès de l'accueil de la mairie de Villeneuve-lès-Bouloc au 05 61 82 02 29.

Pour un rendez-vous en toute sécurité, nous vous demandons de respecter les gestes barrières et de distanciation.

Les sujets qui peuvent être abordés individuellement relèvent des domaines suivants :

- **Logement et Habitat,**
- **Droits minimums,**
- **Droits et Justice,**
- **Handicap,**
- **Santé et Surendettement.**

REPAS DES ÂÎNÉS

Le CCAS et la Municipalité de Villeneuve-lès-Bouloc
vous convient au repas annuel des Âînés
qui aura lieu :

le samedi 28 novembre 2020 à 12h00
à la salle des fêtes

Ce repas est offert à toute personne résidant dans la commune, âgée d'au moins 60 ans au cours de l'année 2020. Le conjoint, quel que soit son âge, s'il le désire, peut participer à ce repas au même titre que le bénéficiaire.

Pour notre organisation, merci de bien vouloir remplir le coupon ci-dessous et le retourner impérativement à la mairie avant le 28 octobre 2020.

Le CCAS et la Municipalité espèrent que vous répondrez nombreux à cette invitation

ATTENTION : Cette année aucun courrier nominatif ne sera envoyé concernant ce repas, pensez à retourner ce coupon !!!



Madame (Nom et prénom),.....

Monsieur (Nom et prénom),.....

Participera (ont) au repas du samedi 28 novembre 2020.



Merci de répondre avant le 28 octobre 2020

LE RISQUE CANICULE

Définition

La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

Mesures de prévision et d'alerte :

Comme toutes les communes du département, Villeneuve-lès-Bouloc est concernée par le risque canicule et a mis en place une procédure gérée par la mairie et le CCAS. Les personnes qui le souhaitent, peuvent s'inscrire sur le registre communal pour être suivies lors des mises en alerte canicule déclenchées par la Préfecture de Haute-Garonne.

N'hésitez pas à venir à l'Espace Culturel Pierre Saury, espace climatisé, qui vous permettra de vous rafraîchir. Il est ouvert le mardi, jeudi et vendredi de 15h à 19h, le mercredi de 10h à 12h et de 15h à 19h, le samedi de 9h30 à 13h et de 14h à 16h30. Vous y trouverez également un point d'eau et pourrez consulter des magazines.

Cette inscription n'est pas obligatoire néanmoins si vous souhaitez vous inscrire, nous vous demandons de **PRENDRE CONTACT** avec la Mairie au **05 61 82 02 29**.

Il existe un droit d'accès et de rectification des informations.

Les bons réflexes :

- ♦ S'informer des consignes à suivre en consultant le site <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule> ou en composant le **0800.06.66.66**
- ♦ Protégez-vous de la chaleur en ne sortant pas aux heures les plus chaudes
- ♦ Laissez les fenêtres et les volets fermés durant la journée
- ♦ Boire environ 1.5 litres d'eau par jour
- ♦ Mouiller sa peau et se ventiler



**Inscription au registre
et renseignements au 05 61 82 02 29**

Canicule info service au 0800 06 66 66



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



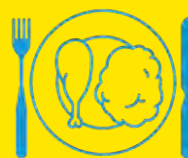
Mouiller son corps
et se ventiler



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Manger en
quantité suffisante



Ne pas boire
d'alcool



Éviter les efforts
physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit)
www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • [#canicule](https://twitter.com/canicule)



DÉFIBRILLATEUR

La mairie équipe la commune



Un défibrillateur automatisé externe (DAE) a été installé dans la commune. **Il se situe à côté de la porte d'entrée de la médiathèque en extérieur.** Il s'agit d'un défibrillateur automatisé portatif, dont le rôle est d'analyser l'activité électrique du cœur d'une personne en arrêt cardiorespiratoire.

Lorsqu'une personne fait un arrêt cardiaque, ses chances de survie augmentent si nous agissons rapidement, dans les premières minutes

Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe pour porter secours à une personne en situation d'arrêt cardiaque !



Simple d'utilisation le défibrillateur donne au sauveteur des instructions vocales pour l'aider dans la manipulation. C'est l'ordinateur qui détermine si un choc est recommandé pour sauver la victime. Le défibrillateur entièrement automatique administrera le choc sans votre intervention.

Un nouveau défibrillateur sera installé prochainement en extérieur à la salle des fêtes.

L'application SAUV LIFE

Avec Sauv Life entrez dans une communauté de sauveteurs et sauvez des vies.

Alors que **les arrêts cardiaques font plus de 40 000 morts par an** rien qu'en France et que les secours mettent souvent 15 minutes à arriver, Sauv Life vous permet de **vous porter volontaire pour sauver une victime.**

Dans ce cas, lors d'un incident à proximité de vous, **vous recevrez une notification** déclenchée par le SAMU et vous pourrez intervenir au plus vite afin de réaliser un massage cardiaque à l'aide du défibrillateur pour aider la personne.

Si vous n'êtes pas inscrit sur l'application mais que vous êtes témoin d'un arrêt cardiaque et que vous ne savez pas intervenir, vous devez **appeler le SAMU et vous serez géolocalisé** afin de faciliter son intervention.

Application téléchargeable gratuitement sur iOS et Android.



31

MOBILISATION POUR LE DON DU SANG



Alors que la France est entrée depuis le 02 juin en phase 2 du déconfinement, le Ministère des Solidarités et de la Santé souhaite passer un message important en faveur du don du sang. En effet, malgré la forte mobilisation des équipes de l'Établissement Français du Sang (EFS) et des donneurs, la situation est préoccupante : les réserves de sang sont désormais sous le seuil d'alerte et tout indique qu'elles vont continuer de baisser.

Le Ministère appelle donc les Françaises et les Français à se mobiliser sans attendre et à se rendre sur les sites fixes de l'EFS :

➡ <https://dondesang.efs.sante.fr/>



COUP DE CŒUR DE NATHALIE

*Tout ce que vous avez toujours voulu savoir
sur le BLOB sans jamais oser le demander*

Je ne suis ni un animal, ni un végétal, ni un champignon. Je suis né il y a un milliard d'années et je suis un être primitif, unicellulaire mais qui contient des milliers de noyaux. J'habite principalement les tapis de feuilles mortes des forêts, un peu partout dans le monde. Je n'ai ni bouche, ni yeux, ni cerveau, ni système nerveux, mais je parviens à voir, à digérer et à me diriger pour trouver le chemin le plus court dans un labyrinthe. Je peux retenir et transmettre des informations. Découpé en morceaux, je cicatrise en deux minutes ; je suis aussi capable de me reproduire car je dispose...de 720 sexes. Je n'ai aucune limite de taille et je peux devenir aussi grand qu'une ville !



Qui suis-je ? Mon nom savant est « *Physarum polycephalum* », mais on me surnomme « BLOB »

Audrey Dussutour, chercheuse et éthologiste au CNRS à Toulouse, est spécialiste des fourmis et des organismes unicellulaires. Elle a rencontré ce spécimen en 2008 en Australie et ses recherches l'emmèneront au Japon et en Suède. Le blob y est étudié comme une forme de cognition existant hors des cadres biologiques connus. Après avoir obtenu plusieurs prix pour ses travaux sur les fourmis, le prix du livre « Sciences pour tous » lui est décerné en 2019.

Un document palpitant sur un sujet incroyable !



GRAINOTHÈQUE

La fin de l'été approche et avec elle, la récolte des semences. De légumes, de fruits ou de fleurs, les jardins en regorgent. Vous pouvez vous aussi, venir échanger vos graines à la Grainothèque mise en place à la médiathèque, en participant ainsi à la reproduction des plantes et à leur diffusion dans d'autres lieux.

RAPPEL

Les enfants scolarisés en primaire et qui souhaitent fréquenter la médiathèque doivent être accompagnés d'un adulte.

32

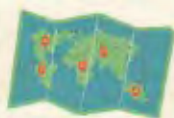
LE COUP DE CŒUR

MUSICAL DE PATRICK

Amateur de musique et désireux de faire partager ses découvertes, Patrick, agent technique, proposera chaque trimestre la présentation d'un album lui appartenant. Souhaitant faire découvrir des artistes peut être méconnus, il mettra à disposition du public un de ses choix, écoutable sur place, à la médiathèque.



Appel aux dons pour la mise en place d'une nouvelle ressource documentaire à la médiathèque :

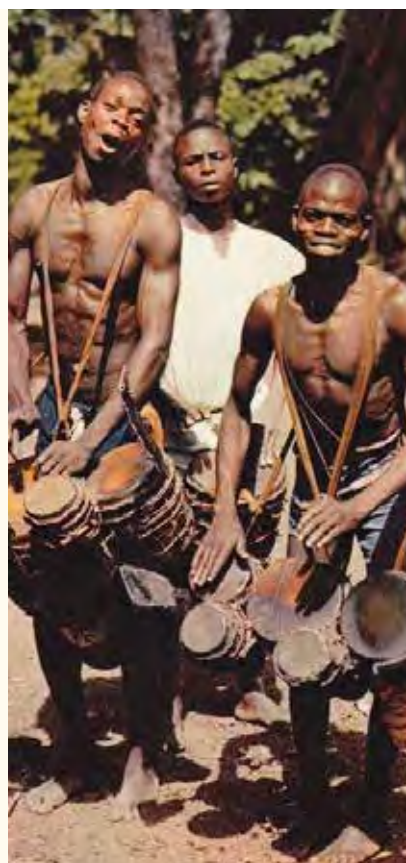


« PRÊTE-MOI TON VOYAGE : »

La médiathèque est un lieu essentiel pour dessiner ses envies d'ailleurs.

Vous avez découvert un coin du monde et vous avez des guides touristiques ou des cartes, récents de moins de 3 ans ; ils sont sur des étagères et ne vous servent plus. Ils nous intéressent.

Les documents récupérés seront proposés en libre accès à la médiathèque et mis à la disposition de tous, dans le secteur « Géographie et langues étrangères » afin d'en faire profiter des personnes qui souhaiteraient partir pour la même destination. Ces livres de voyages deviendront eux-mêmes voyageurs...et pourront être au centre d'échanges et de conseils pratiques entre usagers.



Programmation culturelle

SECOND SEMESTRE 2020

Les évènements suivants se tiendront selon les directives et les recommandations gouvernementales, leurs places pourront en être limitées.

Billetterie pour la réservation des spectacles 2020 :

- Samedi 5 septembre au forum des associations de 9h30 à 12h00
- Lundi 7 septembre au marché de plein vent de 17h00 à 20h00
- Samedi 12 septembre à la médiathèque de 10h00 à 12h00

- ESPACE CULTUREL PIERRE SAURY -



LISTE ET CONTACTS DES ASSOCIATIONS

LOISIRS



Comité des fêtes

Présidente : Isabelle MARCHAND
Contact : comitevlb@gmail.com

L'Amicale

Président : Nadine VILOTTE
Contact : amicalevlb@gmail.com

Club photo

Président : Bernard VILOTTE
Contact : 06 08 45 53 84
amicalevlb@gmail.com

Les Cools de musique

Présidente : Jeanine MARTINAUD
Contact : j.martinaud@hotmail.fr

Association Communale de Chasse Agricole

Président : Bernard ROYERE
Contact : cdterral31@gmail.com

Association Culture et Environnement de Villeneuve-lès-Bouloc

Président : Jean-Luc BIGOT
Contact : assonomade@orange.fr

ENFANCE - JEUNESSE



Les petits papillons

Présidente : Christine DUMAS
Contact : lespetitspapillons31620@gmail.com

Association des Parents d'Élèves

Présidente : Émilie PAUBERT
Contact : ape.vlb@gmail.com

Léo Lagrange

Contact : Audrey BAR 09 67 32 69 98 / 06 77 94 30 98
Mail : villeneuvelesbouloc@leolagrange.org

SPORT



Entente Basket Vacquiers Bouloc Villeneuve-lès-Bouloc

Président : Bernard PENAVAYRE
Contact : 06 80 57 35 92
Site internet : <https://www.vbb-basket.fr>

Communauté de courses les Caminas Villeneuvois

Président : Daniel DELMAS
Contact : caminas.vlb@gmail.com

Moovance

Président : Cathy LEGRAND
Contact : 06 72 13 40 36
moovance31@gmail.com
Site internet : <http://incidanse.jimdo.com/>

VLB pétanque

Président : M. CAZAOULOU
Contact : vlbpetanque31@gmail.com

Les patineurs Villeneuvois

Président : Kamel HEDJAL
Contact : 06 75 86 12 00
lespatineursvilleneuvois@outlook.fr

Energie et Harmonie

Président : Pierre LEFEBVRE
Contact : 06 15 56 53 46
nrjarmonie@gmail.com
Site internet : www.nrjarmonie.com

Cours Skate Toulouse

Contact : 06 13 41 23 32
infos@coursskatetoulouse.com
Site internet : www.coursskatetoulouse.com

Judo club Villeneuve-lès-Bouloc

Présidente : M^{me} Gwaëlle ROSE
Contact : 06 64 13 59 06 / judo.villeneuve@yahoo.com

DIVERS

Villeneuve-lès-Bouloc pour Tous

Président : Thaddée PATTYN
Contact : thaddpattyn@gmail.com

Avenir de la RD45 et de ses voies adjacentes

Président : André VIERNE
Contact : 06 12 18 01 97

MAR-LODJ

Président : Pierre FREMONT
Contact : president@associationmarlodj.org

Comité des fêtes

Cette année la crise sanitaire ne nous a pas permis de réaliser les manifestations programmées. Nous attendons donc avec impatience l'année 2021 pour vous retrouver.

Quoi de plus normal que de vouloir à nouveau organiser des événements, des rencontres et autres temps forts dont notre commune a le savoir-faire.

Rendez-vous l'année prochaine aux dates suivantes en toute sécurité :

- **Samedi 20 mars 2021 : Saint Patrick**
- **Vendredi 28 mai 2021 : Marché gourmand**
- **Du 2 au 4 juillet 2021 : Fête locale**
- **Samedi 5 septembre 2021 : Forum des associations**

« Les Petits Papillons »

Association d'Assistantes Maternelles de Villeneuve-lès-Bouloc

Les membres de l'association Les Petits Papillons se retrouvent plusieurs matinées par semaine dans la Maison des activités mise à disposition par la mairie.

Les assistantes maternelles ainsi que les parents et accompagnants d'enfants de moins de 3 ans, partagent un moment convivial et ludique de 9h30 à 11h30.

Les enfants ont à leur disposition des jeux adaptés à leur âge en accès libre (dînette, poupées, jeux de construction, voitures, livres...).



Des ateliers dirigés sont organisés une fois par mois autour de différents thèmes tels que l'automne, halloween, Noël, carnaval, pâques... (collage, peinture...) et des sorties sont programmées selon la météo (parcs, jardins...).



Se retrouver à la salle, c'est aussi l'occasion de faire des goûters pour les anniversaires, de faire une boum et des crêpes pour carnaval, de faire la fête pour Noël et chanter tous ensemble...etc

A ce jour, plus de 50 enfants fréquentent régulièrement la salle !

Si vous souhaitez rejoindre l'association, vous pouvez nous contacter par mail afin de connaître nos conditions d'adhésion et recevoir les documents correspondants.

Si vous avez des jeux, des jouets ou du matériel de puériculture en très bon état qui ne servent plus, vous pouvez leur donner une deuxième vie au sein de l'association Les Petits Papillons.

Contact :

» Les Petits Papillons - Mairie
31620 Villeneuve-lès-Bouloc - Tel 06.83.17.84.69

» Email : lespetitspapillons31620@gmail.com

(Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901 - N° RNA : W313024298)



Une année scolaire très particulière s'achève ! Quelques sorties scolaires, des projets pédagogiques ainsi qu'une classe découverte, auxquelles l'APE a participé financièrement, ont eu lieu au cours des 2 premiers trimestres. De nombreux projets pédagogiques programmés et organisés n'ont pas pu avoir lieu à cause de cette crise sanitaire.

Nous remercions tous les parents, membres actifs, enseignants et la municipalité qui ont participé au bon déroulement des actions menées en ce début d'année scolaire (tournée croissant, spectacle de Noël, vente des sapins...).

Des actions très attendues, par les petits comme les grands, dont le carnaval et la fameuse kermesse et son repas saucisses/chips n'ont pas pu être organisées cette année... **ce n'est que partie remise pour 2020-2021 !!**

Nous remercions chaleureusement toute l'équipe enseignante, les RPE ainsi que la mairie pour leur implication dans l'organisation de la prise en charge de nos enfants dans ce contexte de pandémie.

Le passage du photographe étant programmé courant avril, les photos de classe et individuelles n'ont pu être faites. L'APE a organisé une collecte des photos par mail, a fait le montage et a offert à chaque enfant, enseignant et ATSEM une photo de sa classe.

Les premiers rendez-vous de l'année scolaire 2020-2021 à confirmer en fonction de l'évolution de la crise....

En tant que parents d'élèves, vous êtes cordialement invités à notre assemblée générale le **jeudi 24 septembre 2020 à 20h30** (salle à définir). Cela n'engage à rien, venez discuter, nous rencontrer, échanger, donner votre avis, partager vos idées. Plus on est nombreux, plus on peut partager le travail et moins la charge est lourde pour ceux qui participent.

Le 1^{er} évènement de l'année à ne pas manquer aura lieu le samedi 17 octobre 2020. Ce matin-là, lors de

la traditionnelle tournée croissants nous faisons du porte à porte dans tout le village de 8h à 11h pour vous proposer des croissants frais à domicile avec une participation financière libre.

Bel été à toutes et tous et prenez soin de vous !

Le bureau



Photo souvenir de la kermesse 2019 en pleine canicule !!!!

Incidanse devient Moovance



L'association Incidanse devient l'association Moovance et dispensera des cours de gym, de Pilates et de Yoga assurés par Danièle Collodel, professeuse de danse diplômée et instructeur diplômée Leaderfit Pilates et Yoga. Ces cours vont reprendre à partir du 15 septembre, à la salle de danse de Villeneuve-Lès-Boulac (Nouvelle salle des fêtes).

Les inscriptions auront lieu le samedi 5 septembre, (9h à 12h) jour du forum des associations.

Au programme :

2 cours de YOGA le mardi de 19h30 à 20h30 et le mercredi de 20h15 à 21h15

Bienfaits de la pratique du yoga :

Les nombreux mouvements enchaînés permettent de :

- **développer l'endurance et la force** ;
- **avoir un corps plus souple et plus tonique** en allant solliciter des muscles profonds, notamment ceux du dos et en favorisant une meilleure posture ;
- **prendre conscience de son souffle** par le travail de la respiration, tout en oxygénant le corps au maximum ;
- **exercer sa concentration** car, pour suivre le cours, il convient de ne pas penser à autre chose, et on reconnecte ainsi le corps au mental ;
- **libérer les tensions physiques et psychiques, ainsi que le stress.**

► **1 cours de Gym** le mercredi de 19h15 à 20h15 est également dispensé, incluant renforcement musculaire (abdominaux, dorsaux, fessiers...) et des enchaînements chorégraphiés pour la coordination....le tout dans la bonne humeur !

- **3 cours de Pilates** (Adultes) 8 /10 personnes maxi
- **2 cours de niveau intermédiaire** : le mardi de 18h30 à 19h30 et le jeudi de 14h à 15h
 - **1 cours de niveau débutant** : le jeudi de 19h à 20h

Le Pilates est une méthode de remise en forme globale dont l'objectif est de renforcer les muscles profonds essentiels à une bonne posture. Cette méthode aux exercices doux s'adresse à tous, sans distinction d'âge, de sexe, ni de condition physique (de l'athlète de pointe au sédentaire désireux de reprendre une activité physique).

Le professeur Danièle Collodel se tient à votre disposition pour tout renseignement.

Pour les informations concernant les horaires des cours, tarifs etc. :

► **Contact Danièle Collodel : 06 72 13 40 36**

► **Mail : danièle.collodel@hotmail.fr**

En ce qui concerne les cours de danse, ils seront dispensés par M^{me} Charlotte OLIVIER. Vous trouverez toutes les informations (horaires, tarifs) au moment du forum des associations.

Cours skate Toulouse (CST)

Cours skateboard Toulouse (CST) est une association cépetoise dont le but est de promouvoir et d'encadrer le Skateboard et le Graffiti sur Toulouse et ses environs.



Nous proposons des cours allant de l'initiation jusqu'au perfectionnement, ainsi que des suivis Haut-Niveau et compétition.

Nous accueillons les plus jeunes à partir de 5 ans, et proposons également des cours pour adultes.

Nos cours sont dispensés par des éducateurs sportifs diplômés d'Etat, et nous accompagnons les pratiquants vers une totale autonomie, quel que soit leur niveau de départ.

Nous organisons aussi des stages intensifs sur les périodes de vacances scolaires, des formules « Anniversaire », et nous intervenons également dans le cadre des TAP, en périscolaire.

Nos cours réguliers ont lieu chaque semaine en période scolaire, le mercredi après-midi, le samedi et le dimanche matin, sur les skate-parks de Villeneuve-Lès-Bouloc, Vacquiers, St Sauveur, Blagnac, et Toulouse Ponts-Jumeaux.

Pour toute info sur les jours et horaires des cours réguliers sur le skate-park de Villeneuve-Lès-Bouloc, n'hésitez pas à nous contacter :

CST

11 lotissement les jardins de Cépet- 31620 CÉPET

Tél: 06 13 41 23 32

Retrouvez-nous online:

» Site: www.coursskatetoulouse.com

» email : infos@coursskatetoulouse.com



Cours Skate Toulouse - CST



@coursskatetoulouse

38

Tai Chi Chuan et Qi Gong



Reprise des cours le 7 septembre 2020

Association Sportive « Energie & Harmonie »

L'association est bien implantée et heureuse de faire partie de l'environnement associatif de la commune. L'association est orientée vers le bien-être et la santé de chacun.

Lors du confinement nous avons maintenu le lien avec nos adhérents en visio conférence. Le 18 mai nous avons repris les cours et les stages prévus en présentiel, en respectant les consignes sanitaires.

Pour nous, le sport est « d'utilité publique » et en cette période troublée due au COVID, nous n'avons pas baissé les bras.

« Cette expérience » a fait émerger la demande de cours en visio afin de compléter les cours en présentiel d'où la création de cours de qi gong en visio dès le 7 septembre 2020.

Le stage d'automne « Sports et culture » en Dordogne approche à grand pas. Du 1 au 4 octobre, nous pratiquerons 3h de tai chi chuan et de qi gong par jour, le reste du temps sera consacré à la visite du Périgord Noir.



Pour connaître l'association et ses activités :

» www.nrjarmonie.com

» 06 15 56 53 46

L'Amicale

« Partage tes sorties et tes activités »

Après cette parenthèse où nous avons dû interrompre quasiment tout lien social (en présentiel tout au moins), nous avons hâte de nous retrouver et de reprendre toutes nos activités là où nous les avons laissées.

Cette période nous a montré que les liens de proximité sont importants alors si vous avez envie de partager des moments privilégiés de convivialité et de découverte, venez nous rejoindre !

Vous serez les bienvenus et vous pourrez enrichir l'éventail des sorties et activités avec vos propositions. (adhésion annuelle 5 € par membre).

Nous espérons pouvoir proposer une réunion en début de saison pour établir un programme en fonction des envies et des goûts de chacun comme nous le faisons habituellement avec :

- des sorties (théâtre, spectacles musicaux) au Bascala, aux 3T..., le cinéma, des visites à la journée, des balades (randos musicales, sorties vélo...),
- une balade pédestre le mercredi matin une semaine sur 2 autour du village.

Une sortie à la journée est prévue : village de La Romieu dans le Gers avec visite de la Collégiale et les Jardins de Coursiana.



Le club photo

En 2019/2020, dix membres, 14 rencontres (au lieu de 20 prévues sans confinement) le jeudi soir et des sorties à thème : cette saison, la Halle Brusson à Villemur, la Halle de la Machine à Toulouse, le Street-Art à Montauban...

Partager la passion de la photo et ses expériences, comprendre ce que l'on fait, parler de cadrage, de réglage sans oublier le côté artistique. C'est surtout progresser, échanger et se faire plaisir.

Activités proposées :

- Rencontres une fois par quinzaine le jeudi de 20h à 22h
Thèmes techniques ou artistiques à définir avec les participants
- **Pour la 1^{re} fois cette année** : une exposition avec les photos choisies par chaque membre se tiendra

dans la médiathèque en septembre 2020 : 70 photos de paysages, d'animaux, de sport... Il ne s'agit pas d'un concours, juste de vous faire partager nos photos.

Des nouveautés pour la prochaine saison !

- Une rencontre avec Laure – Photographe professionnelle installée à Villeneuve-lès-Boulac
- Retouche photos à l'aide d'outils informatiques.
- Une exposition est en prévision pour mai/juin 2021.

Adhésion annuelle : 10€ + 5 € d'adhésion à l'Amicale (une seule adhésion même si on est adhérent à plusieurs sections)

» Contact : Bernard Vilotte : 06.08.45.53.84
ou amicalevlb@gmail.com



Section « Chant »

A créer selon le nombre de personnes intéressées.



Evoqué l'année passée, ce projet devrait voir le jour à la rentrée prochaine, sous la direction de M. Vauthier, habitant de notre village.

Le lundi soir de 18h30 à 20h, salle d'activités, Vous avez envie de vous retrouver avec d'autres pour le plaisir de chanter ensemble. Venez nous rejoindre !

Il faut que l'on soit au moins un groupe de 10 personnes.

Si vous êtes intéressés

.... rendez-vous au forum ou

.... prenez contact :

» amicalevlb@gmail.com

ou 06.32.06.17.17 (Nadine Vilotte)

Section « école multisports »

L'Amicale de Villeneuve-lès-Bouloc met en place des séances de multisports pour les enfants à partir de 4 ans tous les lundis :

- de 16h50 à 17h35 pour les moins de 6 ans (4/6 ans)
- de 17h45 à 18h45 pour les plus de 6 ans

Encadrées par Pierre Gourmelen, éducateur sportif diplômé au CREPS de Toulouse, ces séances ont pour but de faire découvrir différentes activités sportives aux enfants durant l'année.

Ainsi, jeux de balle, jeux de raquette, jeux d'opposition ou encore jeux d'orientation sont des activités que vos enfants pourraient pratiquer lors des ateliers.

Les cours pour les moins de 6 ans sont principalement axés sur les repères dans l'espace, la motricité ainsi que la compréhension et l'acceptation des règles du jeu.

Tandis que pour les plus de 6 ans, la maîtrise de son corps et de ses émotions, la coordination ou encore

les jeux d'équipe et de coopération sont les éléments recherchés et développés pour le développement de l'enfant.

Le tout à travers des situations ludiques pour apprendre en s'amusant.

L'atelier se déroule sur 30 séances (180 € pour les moins de 6 ans et 200 € pour les plus de 6 ans avec réduction pour le 2^e enfant au cas de fratries). L'adhésion à l'Amicale est de 5 €. Les inscriptions se dérouleront au forum mais également le lundi 14 septembre à la salle polyvalente en présence de Pierre.

Est prévu, la dernière semaine des vacances (du 24 au 28 août, 14h30/17h30), un stage à destination des plus de 6 ans :

- gratuit pour tous les enfants de l'atelier inscrits en 2019/2020,
- ouvert également à d'autres enfants qui voudraient découvrir l'activité (25 € la semaine).



JUDO CLUB VILLENEUVE-LES-BOULOC



Le Judo Club de Villeneuve-lès-Boulloc vous propose dès la rentrée des cours de judo pour les enfants de 4 à 10 ans. Ils seront dispensés par Julien Dalod, ceinture noire 4^e Dan, professeur de Judo - Jujitsu, diplômé d'état.

Nous serons présents au Forum des Associations le 5 septembre prochain pour renseignements et inscriptions ! »

Page Facebook du club : <https://www.facebook.com/Judo-Club-Villeneuve-Lès-Boulloc-103504541422928/>



Anciens combattants

Cérémonie 8 mai

En raison du confinement, la cérémonie du 8 mai s'est déroulée cette année en comité restreint. M. le Maire, accompagné de M. Malapert adjoint au maire délégué à la vie associative, et de M. Jacques Royère ancien combattant et porte drapeau, ont déposé une gerbe du souvenir au pied du monument aux morts et respecté une minute de silence à la mémoire des Combattants et des victimes de guerre.



En application de la loi du 27 février 2002 concernant la démocratie de proximité, un espace de libre expression est réservé dans le bulletin municipal aux groupes d'élus constitués au sein du Conseil Municipal. Les textes publiés dans cette rubrique n'engagent que leurs acteurs.

Minorité Municipale

SERONS-NOUS CAPABLES, A VILLEUVE LES BOULOC, DE NOUS METTRE TOUS ENSEMBLE AUTOUR DE LA TABLE ?

La démocratie ne se développe que dans la confiance et la transparence entre les habitants et les élus. C'est dire le plaisir que nous avons aujourd'hui, de pouvoir participer à ce nouveau dialogue en vous apportant nos avis et analyses dans le journal municipal et le site internet de la commune.

Ce droit de vous informer nous a été refusé en 2014 par le conseil municipal. Dès 2015 cependant la loi « NOTRE » a officialisé le droit d'expression des minorités dans les communes de plus de 1000 habitants.

Aujourd'hui, notre liste minoritaire « Que vive mon village » a 2 élus sur 19 pour représenter ceux qui refusent de faire de VLB un dortoir de l'agglomération toulousaine.

Plus que jamais dans cette période où risques sanitaire, économique, social et demain financier se conjuguent, l'avenir de la commune dépendra des projets retenus mais aussi de la capacité du conseil municipal à s'ouvrir à la diversité, aux débats contradictoires et la construction d'un nouveau consensus. La loi le permet et l'encourage.

Espérons qu'au cours des prochaines réunions les compétences, les savoir-faires, les idées, les bonnes volontés qui existent dans notre village, et ils sont nombreux, seront enfin reconnus et acceptés.

Merci à tous les villeneuvoises et villeneuvois qui, par leurs votes soutiennent nos idées et nos actions. Que vive mon village ! (André Faggion, Thaddée Pattyn)

Majorité Municipale

Depuis les élections municipales, la crise sanitaire a bouleversé notre commune et la municipalité a su gérer le quotidien grâce à son plan de continuité.

La dernière campagne pour ces élections, encore proche dans nos mémoires, a donné le ton sur la capacité de chaque candidat à vouloir créer une atmosphère de confiance et de transparence propre à établir un consensus. Chacun en jugera librement à l'aune des écrits, discours et réalisations concrètes qui ont été produits auparavant et qui le seront au cours de ce mandat.

Depuis Juin, la nouvelle municipalité que vous avez choisie est en place et prête à réaliser les projets de son programme. L'équipe a établi toutes les commissions et travaille déjà activement sur des sujets prioritaires. Les élus de la majorité s'engagent à prouver le respect qu'ils ont envers tous les habitants de ce village en donnant la priorité aux informations exactes et sincères qu'ils communiqueront. Ils tiendront leur engagement de « dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit ». La confiance se mérite et la transparence induit le sens des responsabilités. Les élus de l'opposition en sont-ils conscients ?

Plus dynamique que jamais notre équipe est proche de vous et sera présente pour que la rentrée se déroule dans les règles sanitaires, déjà maîtrisées et en conformité avec les directives gouvernementales.

Nous sommes à votre écoute et nous vous accompagnerons avec enthousiasme et sérénité.

L'agenda des manifestations

Les événements suivants se tiendront selon les directives
et les recommandations gouvernementales, leurs places pourront en être limitées



Septembre

- Du samedi 29 août au samedi 26 septembre**
Expositions « Photos de Villeneuveois »
Espace culturel Pierre SAURY
- Samedi 5 septembre 2020 de 9h00 à 12h00 :**
Forum des associations
Salle polyvalente
- Samedi 19 septembre 2020 à 18h30 :**
Spectacle aérien « L'échappée »
Place de l'Ancienne forge
- Jeudi 24 septembre 2020 à 20h30 :**
Assemblée générale de l'Association des Parents d'Elèves
- Samedi 26 septembre 2020 de 10h30 à 11h15 :**
Spectacle « Le concert de nonolulu »

Octobre

- Du jeudi 1^{er} octobre au jeudi 29 octobre 2020 :**
Exposition « Voyage au cœur de l'art africain »
Salle d'exposition
- Jeudi 8 octobre 2020 à 16h00 :**
Conférence par SIEL BLEU (Activité Physique Adaptée)
pour les + de 60 ans
Salle des fêtes
- Vendredi 9 octobre de 20h à 21h30 :**
Soirée showcase groupe La Bedoune
Médiathèque
- Samedi 17 octobre 2020 de 8h00 à 11h00 :**
Tournée des croissants
- Lundi 19 et 26 octobre 2020 de 15h à 16h30 :**
Séance d'Activités Physiques Adaptées
Salle polyvalente
- Samedis 21 et 28 octobre 2020 de 15h00 à 17h00 :**
Ateliers ados « scrapbooking »
Maison des activités
- Samedi 31 octobre 2020 de 9h30 à 11h45 :**
Ateliers parents/enfants « Jardins éphémères »
Maison des activités

Novembre

- Samedi 7 novembre 2020 de 10h30 à 11h00 :**
Spectacle « Va te coucher zoé ! »
Espace Culturel PIERRE SAURY
- Samedi 21 novembre 2020 de 9h30 à 11h30 :**
Petit déjeuner culturel
Médiathèque
- Samedi 21 novembre 2020 à 20h30 :**
Gospel
Salle des fêtes
- Samedi 28 novembre 2020 à 12h00 :**
Repas des aînés
Salle des fêtes
- Mercredi 11 novembre à 11h00 :**
Cérémonie commémorative de l'armistice
Monument aux morts
- Lundi 2, 9, 16, 23 et 30 novembre 2020 de 15h à 16h30 :**
Séance d'Activités Physiques Adaptées
Salle polyvalente

Décembre

- Mercredi 2 décembre 2020 de 15h00 à 17h00 :**
Atelier ados « scrapbooking »
Maison des activités
- Samedi 5 décembre 2020 de 10h30 à 11h15 :**
Spectacle « C'est quoi amoureux ? »
Salle des fêtes
- Mercredi 9 décembre 2020 de 15h00 à 18h00 :**
Après-midi jeux intergénérationnels
Espace Culturel Pierre SAURY
- Lundi 7, 14 et 21 décembre 2020 de 15h à 16h30 :**
Séance d'Activités Physiques Adaptées
Salle polyvalente

Janvier

- Vendredi 8 janvier 2021 à 19h30 :**
Vœux du Maire
Salle des fêtes

Etat civil

NAISSANCES :

- Le 04 avril 2019 - DEMBO LARDEAU Louise, Pauline, Juliette
- Le 25 octobre 2019 - DUJARRY Lùcas
- Le 15 novembre 2019 - RONCIN Maëlie, Lila
- Le 17 janvier 2020 - CAUSSE Romy, Fabienne, Mame
- Le 31 janvier 2020 - VACHEYROUX Ella, Jeanne
- Le 07 février 2020 - FATMI Melyna, Lalia
- Le 05 mars 2020 - CESCHIN PUERTA Milann, Elío



- Le 09 mars 2020 - RUIZ Anna, Romy, Ignacia
- Le 16 mars 2020 - LACHASSAGNE Marc, François, Dominique
- Le 06 mai 2020 - VALVERDE MARTINEZ Loghan
- Le 07 juin 2020 - REY Sacha, Christian
- Le 17 juin 2020 - CARTÉRY Emma, Victoria

DECES :

- Le 13 février 2020 - LACOUR Bruno Antoine
- Le 30 juin 2020 - PILLON Raymond



Pour toute publication de naissance, mariage ou décès dans le journal municipal, veuillez signaler votre consentement à la publication par écrit à la mairie au service de l'état civil.

Villeneuve-lès-Bouloc



FORUM DES ASSOCIATIONS

SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2020

De 9h00 à 12h00

SALLE POLYVALENTE



**Billetterie pour la réservation des spectacles
de la saison culturelle 2020**



Renseignements en mairie au 05.61.82.02.29